

Document  
mis en distribution  
le 14 décembre 2009



N° 2123

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la création d'une commission d'enquête  
sur les dépenses d'études d'opinion relevant des crédits budgétaires  
votés par le Parlement depuis 2007,*

(Renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Jean-Marc AYRAULT, Delphine BATHO, Patrick BLOCHE, Didier MIGAUD, Jean LAUNAY, Jérôme CAHUZAC, François BROTTES, George PAU-LANGEVIN et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche (1) et apparentés (2),

députés.

---

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs* : Patricia Adam, Sylvie Andrieux, Jean-Marc Ayrault, Jean-Paul Bacquet, Dominique Baert, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Claude Bartolone, Jacques Bascou, Christian Bataille, Delphine Batho, Jean-Louis Bianco, Gisèle Biémouret, Serge Blisko, Patrick Bloche, Daniel Boisserie, Maxime Bono, Jean-Michel Boucheron, Marie-Odile Bouillé, Christophe Bouillon, Monique Boulestin, Pierre Bourguignon,

Danielle Bousquet, François Brottes, Alain Cacheux, Jérôme Cahuzac, Jean-Christophe Cambadélis, Thierry Carcenac, Christophe Caresche, Martine Carrillon-Couvreur, Laurent Cathala, Bernard Cazeneuve, Jean-Paul Chanteguet, Alain Claeys, Jean-Michel Clément, Marie-Françoise Clergeau, Gilles Cocquempot, Pierre Cohen, Catherine Coutelle, Pascale Crozon, Frédéric Cuvillier, Claude Darciaux, Pascal Deguilhem, Michèle Delaunay, Guy Delcourt, Michel Delebarre, François Deluga, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Tony Dreyfus, Jean-Pierre Dufau, William Dumas, Jean-Louis Dumont, Laurence Dumont, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Odette Duriez, Philippe Duron, Olivier Dussopt, Christian Eckert, Henri Emmanuelli, Corinne Erhel, Laurent Fabius, Albert Facon, Martine Faure, Hervé Féron, Aurélie Filippetti, Geneviève Fioraso, Pierre Forgues, Valérie Fourneyron, Michel Françaix, Jean-Claude Fruteau, Jean-Louis Gagnaire, Geneviève Gaillard, Guillaume Garot, Jean Gaubert, Catherine Génisson, Jean-Patrick Gille, Jean Glavany, Daniel Goldberg, Gaëtan Gorce, Pascale Got, Marc Goua, Jean Grellier, Élisabeth Guigou, David Habib, Danièle Hoffman-Rispal, François Hollande, Sandrine Hurel, Monique Iborra, Jean-Louis Idiart, Françoise Imbert, Michel Issindou, Éric Jalton, Serge Janquin, Henri Jibrayel, Régis Juanico, Armand Jung, Marietta Karamanli, Jean-Pierre Kucheida, Conchita Lacuey, Jérôme Lambert, François Lamy, Jack Lang, Colette Langlade, Jean Launay, Jean-Yves Le Bouillonnet, Marylise Lebranchu, Patrick Lebreton, Gilbert Le Bris, Jean-Yves Le Déaut, Michel Lefait, Jean-Marie Le Guen, Annick Le Loch, Patrick Lemasle, Catherine Lemorton, Annick Lepetit, Bruno Le Roux, Jean-Claude Leroy, Bernard Lesterlin, Michel Liebgott, Martine Lignières-Cassou, François Loncle, Victorin Lurel, Jean Mallot, Louis-Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie-Lou Marcel, Jean-René Marsac, Philippe Martin, Martine Martinel, Frédérique Massat, Gilbert Mathon, Didier Mathus, Sandrine Mazetier, Michel Ménard, Kléber Mesquida, Jean Michel, Didier Migaud, Arnaud Montebourg, Pierre Moscovici, Pierre-Alain Muet, Philippe Nauche, Henri Nayrou, Alain Néri, Marie-Renée Oget, Françoise Olivier-Coupeau, Michel Pajon, George Pau-Langevin, Christian Paul, Germinal Peiro, Jean-Luc Pérat, Jean-Claude Perez, Marie-Françoise Pérol-Dumont, Philippe Plisson, François Pupponi, Catherine Quéré, Jean-Jack Queyranne, Dominique Raimbourg, Marie-Line Reynaud, Alain Rodet, Bernard Roman, René Rouquet, Alain Rousset, Patrick Roy, Michel Sainte-Marie, Michel Sapin, Odile Saugues, Christophe Sirugue, Pascal Terrasse, Jean-Louis Touraine, Marisol Touraine, Philippe Tourtelier, Jean-Jacques Urvoas, Daniel Vaillant, Jacques Valax, André Vallini, Manuel Valls, Michel Vauzelle, Michel Vergnier, André Vézinhét, Alain Vidalies, Jean-Michel Villaumé, Jean-Claude Viollet et Philippe Vuilque.

(2) Chantal Berthelot, Guy Chambefort, Gérard Charasse, René Dosière, Paul Giacobbi, Annick Girardin, Joël Giraud, Christian Hutin, Serge Letchimy, Albert Likuvalu, Jeanny Marc, Dominique Orliac, Sylvia Pinel, Martine Pinville, Simon Renucci, Chantal Robin-Rodrigo, Marcel Rogemont et Christiane Taubira.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les sondages sont devenus un outil de compréhension de l'opinion. Leur commande est devenue courante. Il n'est pas question ici d'en discuter l'opportunité ni de commenter leur rôle dans l'aide à la décision des gouvernants.

Leur fonction change toutefois lorsqu'ils sont utilisés dans le débat public. Ils ne constituent plus alors une donnée parmi d'autres pour guider les choix des pouvoirs publics, mais deviennent des éléments à charge ou à décharge des décisions prises. Publiés opportunément, en totalité ou judicieusement tronqués, ils contribuent à ouvrir ou fermer des « séquences médiatiques ». Ils orientent naturellement les commentaires de toutes celles et ceux qui ont pour fonction d'alimenter le débat public comme la perception de l'ensemble des citoyens.

Le poids des sondages dans la confrontation politique, leur rôle par exemple dans le processus de sélection des candidats aux élections, leur influence sur les choix politiques sont une évidence.

Les documents budgétaires associés au projet de loi de finances, ont révélé l'importance de la commande publique dans cette économie de l'opinion. Il convient dès lors d'en vérifier la juste utilisation.

Notre démocratie doit s'assurer de la clarté et de la transparence des relations entre le commanditaire public de sondages, les instituts d'études d'opinion et les médias. Il ne serait en effet pas admissible que l'argent public puisse servir à calibrer, conditionner, formater de quelque manière que ce soit le débat national.

Un « système » destiné à alimenter confidentiellement et régulièrement les médias, ou certains d'entre eux, en sondages d'opinion financés par le pouvoir exécutif porterait gravement atteinte à l'intégrité de nos dirigeants, à la déontologie des instituts de sondages et à l'indépendance des médias.

Dans ces conditions il convient de vérifier que l'utilisation des sondages dans le débat public est bien conforme au bon fonctionnement de la démocratie et ne vise pas à tromper les citoyens intentionnellement.

L'importance de la commande publique en matière de sondages d'opinion impose la création d'une commission d'enquête dont l'objet sera de vérifier que les dépenses du pouvoir exécutif en matière d'études d'opinion sont conformes à la nécessaire bonne utilisation de l'argent public, à la loi relative aux sondages, au code électoral ainsi qu'à la stricte observation des principes démocratiques et de l'indépendance des médias.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'adopter la présente proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les dépenses d'études d'opinion relevant des crédits budgétaires votés par le Parlement depuis 2007.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### **Article unique**

Conformément aux articles 137 et suivants du Règlement, il est créé une commission d'enquête de trente membres sur les dépenses d'études d'opinion relevant des crédits budgétaires votés par le Parlement depuis 2007.